

députés de la Chambre des communes disent à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre.

● (1510)

**M. Diefenbaker:** Non!

**M. MacEachen:** Je voudrais attirer l'attention du très honorable député sur un précédent assez important. Il y a quelques années, si je me souviens bien, il prit lui-même la parole à la Chambre afin de clarifier, dans l'intérêt de l'Orateur, des commentaires qu'il avait faits à l'extérieur de la Chambre. S'il n'observait pas la tradition, pourquoi l'a-t-il fait? Il est évident qu'il irait à l'encontre de la raison et de la bienséance de supposer qu'il existe une ligne de conduite qui s'applique aux députés quand ils siègent à la Chambre, qu'ils soumettent ici leurs débats à une norme convenable tandis qu'ils recourent à une autre, moins stricte, lorsqu'ils quittent la Chambre. Cela est tout à fait inacceptable—tout à fait inacceptable selon moi.

**Des voix:** Bravo!

**M. MacEachen:** Quelles que soient les normes, elles s'appliquent partout, y compris à la Chambre des communes, et le très honorable député ne peut se défendre en disant qu'il est dans l'ordre de traiter un homme de menteur si on le fait au Nouveau-Brunswick, mais qu'il n'est pas convenable de le faire à Ottawa.

**Des voix:** Bravo!

**M. Diefenbaker:** Bien qu'on ait applaudi cette déclaration totalement inacceptable et illogique qu'a faite le ministre, le fait demeure que si nous, de ce côté-ci de la Chambre, devons souligner de façon régulière toutes les faussetés que disent les députés à l'extérieur de la Chambre, nous serions continuellement occupés.

**Des voix:** Bravo!

**M. Barnett:** Puisque le président du Conseil privé a cru bon d'intervenir sur cette question en tant que leader du gouvernement à la Chambre et puisqu'il a parlé des normes qui devraient s'appliquer à l'intérieur comme à l'extérieur de la Chambre, je lui dirai qu'il devrait vérifier la déclaration en question, s'il ne l'a pas déjà fait, comme moi-même je l'ai fait, et qu'il pourrait peut-être indiquer à son collègue, en langage parlementaire, qu'il a fait preuve d'un manque inexplicable de connaissances à cet égard.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur le président, quant à avoir perdu 12 minutes, aussi bien en perdre une de plus pour dire qu'il n'existe qu'une seule vérité et qu'elle devrait être la même à l'extérieur comme à l'intérieur de la Chambre, et que les politiciens qui viennent de parler depuis 12 minutes nous ont fait perdre des minutes importantes de la période des questions orales.

Monsieur le président, ce problème revient souvent et il devrait être déféré immédiatement au comité de la procédure et de l'organisation pour étude ultérieure. Mais il n'en demeure pas moins qu'on a encore perdu notre temps, une fois de plus, et nos amis conservateurs progressistes

### Questions orales

n'ont pas encore compris l'importance de la période des questions orales s'ils s'amusent comme ils le font.

[Traduction]

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que Votre Honneur a convenu d'examiner cette question et de prendre une décision. Mais je dois dire que nous devons rejeter la doctrine du président du Conseil privé selon laquelle les députés ne seraient pas tenus de se conformer aux mêmes normes à la Chambre qu'à l'extérieur.

**Des voix:** Non!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Baldwin:** Sauf erreur, il a dit qu'il était parfaitement loisible à un ministre de la Couronne de s'en tenir à une norme un peu inférieure quand il parle à l'extérieur de la Chambre et c'est cela que je ne peux accepter.

**M. Danson:** Monsieur l'Orateur, je ne me considère pas comme un expert en matière de Règlement.

**Des voix:** Bravo!

**M. Danson:** Mais l'intervention du très honorable député de Prince-Albert m'a rappelé le grand respect que nous avons tous pour les précédents établis par la mère des parlements. Là-bas, on ne s'inquiète pas trop des menteries (lie) mais plutôt des coucheries (lay) à l'extérieur de la Chambre.

**Des voix:** Oh!

**Une voix:** Hou!

**M. Bell:** La même vieille bande!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Les députés voient maintenant où mène ce genre d'insinuations. Je pense que les députés devraient être disposés à accepter les décisions de la présidence. Depuis que j'occupe le fauteuil, j'ai essayé du mieux que je le pouvais de guider les députés...

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** ... dans l'emploi de ce que je considère comme le langage parlementaire. J'estime que, dans l'ensemble, les députés, au cours des années, se sont montrés très respectueux du Règlement et qu'en général, nous avons montré l'exemple comme nous devons le faire—je suis persuadé que nous avons ce devoir—aux autres législatures, aux conseils municipaux et autres organismes parlementaires. Je crois que les députés ne devraient jamais l'oublier. Ils devraient considérer que leur tâche à la Chambre consiste également à donner le bon exemple, non seulement aux autres députés et au public en général, mais aussi, je le répète, aux autres institutions parlementaires. En ce sens, il convient qu'ils se conforment aux normes les plus élevées possibles. Lorsque nous commençons à faire des distinctions sur la question de savoir si nous pouvons traiter un député de menteur à propos d'une déclaration qu'il a faite à l'extérieur de la Chambre mais pas s'il s'agit d'une déclaration faite ici, nous fendons les cheveux en quatre et nous ne respectons pas l'esprit du Règlement. Celui-ci exige que nous nous efforcions de collaborer et de nous comporter comme des gens civilisés.